

**Avis relatif au jeu de grattage de La Française des jeux dénommé
« Objectif Maison » et « Mission Patrimoine »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 2 mars 2020 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « Objectif Maison » fait le 7 décembre 2020 s'applique à l'émission n°01 du jeu « Objectif Maison » ayant le code jeu 698, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 04 janvier 2021.

Article 2 – Forclusions d'émissions et résiliation de règlements

L'émission n°01, code jeu 697 des tickets du jeu « Mission Patrimoine » est clôturée le dimanche 03 janvier 2021.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 2 février 2021 inclus.

Le règlement particulier du jeu « Mission Patrimoine » fait le 16 juin 2020 est résilié à compter du 3 février 2021.

Fait le 18 décembre 2020,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

E. MONEGIER DU SORBIER